****

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

**« La vedette du quartier grâce à Club Piscine et WKND 91,9 »**

1. Ce concours s'adresse aux résident(e)s du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le **11 avril 2016** et se termine le **29 avril 2016** vers **15h00.**
3. Le gagnant sera fait le 29 avril 2016 vers 15h au 815, boul. Lebourgneuf bureau 505. Le candidat sera contacté par téléphone pour récupérer son prix.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9, dans l’émission le Retour de Dany.

**COMMENT PARTICIPER :** **Du 11 au 29 avril 2016**, les auditeurs sont invités à laisser un message sur la boite vocale de WKND 91,9 au 418-781-0919. Chaque vendredi, les animateurs du Retour de Dany feront 3 finalistes. Le 29 avril, un grand gagnant sera sélectionné au sort parmi les 9 finalistes de la promotion. Celui-ci remportera une piscine hors-terre de modèle Vogue Stylus 52 perle 0018.

**DESCRIPTION DU PRIX :** Une piscine hors-terre, modèle Vogue Stylus 52 Perle 0018, installation incluse de Club Piscine, d’une valeur maximale de 5000 $.

1. L’installation de la piscine est disponible uniquement dans un rayon de 60 kilomètres du bureau de Club Piscine, situé au 687 boul. Pierre-Bertrand à Québec G1M 2E4. Les coordonnées de l’endroit où le gagnant souhaite faire installer sa piscine devront être validées préalablement à l’installation et le gagnant devra signer l’acceptation de ce règlement.
2. La date limite pour l’installation de la piscine est le 15 août 2016.

**Ce que le prix inclut :**

**Modèle de piscine :**

Vogue Stylus 52 Perle 0018, structure en résine, type de toile accrochée

**Système de filtration :**

Un filtre Hayward 21’’ pompe Turbo-flow 1.5 H.P 2 vitesses ;

4 sacs de pierres naturelles à filtration 50 lbs ;

Un boyau haute-pression 1 5/8’’ x 15’

7 collets 1 ½

2 coudes dévissables 1 5/8’’

3 adaptateurs dévissables 1 5/8’’

1 vanne d’arrêt « Ball valve » 1 5/8’’

**Trousse d’écumoire Deluxe :**

Une écumoire évasée ;

Un manche tél. 8’ à 16’ fibre de verre ;

Un boyau balayeuse Deluxe 1 ¼

**Échelle à deck Olympic en résine**

**Drain de fond :**

3 collets 1 ½’’ ;

Un adaptateur 1 5/8’’ collé-insert ;

Une valve 3 voie ;

Un drain de fond Olympic ;

Un boyau haute-pression 18’’ Deluxe

**Trousse Deluxe Olympic incluant :**

Une tête de balayeuse ;

Un ramasse-feuille ;

Un thermomètre ABS ;

2 crochets à acc. Triple ;

Un boyau à vidanger 50’ ;

Une trousse d’analyse-bouteille ;

Une brosse murale 18’’ Deluxe

**Installation de base incluant** :

1. « Détourber » le terrain
2. Couronne et fond de poussière compactée
3. Sous-tapis, isolation + protection + confort
4. Remblai de mousse synthétique

*Installation standard, 0018 poussière et tapis inclus, maximum 60 km*

***Service gratuit****: Cours sur l’entretien et fonctionnement de la piscine. Session sur l’ouverture et fermeture de la piscine et cours de natation offert par Québec natation*

**Ce qui est exclus :** Dénivellation ou soucoupe de plus de 6 pouces, aménagement, cloture ou autre non inclus sur le contrat.

**Méthode d’attribution :**

Nous contacterons le grand gagnant afin qu’il puisse récupérer son prix (carte-cadeau délivrée sous forme de lettre). Le gagnant devra se présenter lui-même avec une pièce d’identité au bureau de Leclerc Communication afin de signer les règlements du concours.

1. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation, et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d’avis contraire du commerçant offrant le prix et le gagnant devra nous fournir la preuve de résidence.
2. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
3. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
4. Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.
5. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
6. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
7. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
8. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
9. Les règlements sont disponibles chez WKND 91,9, 815, boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1.